

Paris le 30 novembre 2007,

Fédération CGC des cadres du MINEFI

Fusion DGI-DGCP
CR du groupe de travail «missions, métiers et organisation» du 30 novembre 2007

UN COUP POUR RIEN

La réunion du premier groupe thématique ainsi défini « Métiers, missions et organisation » s'est tenue sous la présidence du Secrétaire Général du ministère, assisté de représentants de la DGI et de la DGCP, le 30 novembre 2007.

Trois jours avant, l'administration avait transmis les documents préparatoires.

En préambule, l'administration a indiqué que les dix sept ateliers mixtes DGI / DGCP constitués en administration centrale avaient pour double vocation d'identifier la situation actuelle et de travailler sur des problématiques destinées à orienter la réflexion décisionnelle du ministre.

Toutes les fédérations syndicales étaient représentées et ont, à l'exception de l'une d'entre elles, donné lecture de leur déclaration liminaire; **celle de la Fédération des Finances CGC figure en annexe.**

La délégation de la fédération des finances CGC était composée de représentants de la CGC-Impôts et du SNCT-CGC (Trésor). Elle a déploré l'absence d'un projet descriptif de la nouvelle organisation qui aurait dû lui permettre de mesurer la dimension et les conséquences de l'évolution entreprise et par la même d'alimenter la discussion du jour.

Cette prise de position a été partagée par les autres organisations syndicales.

L'administration a insisté sur le fait qu'elle ne disposait d'aucun projet précis élaboré et que cette réunion était propice à des échanges sur les problématiques; que, par exemple, le service fiscal aux particuliers constituait un sujet d'échanges.

Devant une situation d'incompréhension mutuelle la réunion a été écourtée.

La Fédération des Finances CGC a demandé qu'un véritable projet organisationnel lui soit présenté.

Commencée à 9h 30, la séance a été levée à 11h 45.

Déclaration liminaire

Fusion DGI/DGCP

Groupe de travail ministériel du 30 novembre 2007 «missions, métiers et organisation»

Monsieur le Secrétaire Général,

Tout d'abord, **nous vous remercions d'avoir répondu favorablement à notre demande de dotation spécifique d'autorisations spéciales d'absence ainsi que de prise en charge des frais de déplacement et de séjour concernant les experts convoqués par nos soins** aux groupes de travail internes préparatoires.

En préliminaire à la rencontre de ce jour, nous voudrions tout d'abord exprimer le souhait que **les documents servant de base aux groupes de travail nous soient transmis une semaine avant les réunions concernées** afin que nous puissions organiser au mieux nos sessions internes de travaux préparatoires.

En second lieu, nous tenons à vous faire part de notre déception concernant le contenu du dossier relatif à ce premier groupe de travail dont le thème est ainsi défini «métiers, missions et organisation». En effet, le document transmis dresse une présentation détaillée de l'organisation des services dans les deux directions, du Service fiscal aux particuliers et des systèmes d'information existants. **Cette description préalable est nécessaire et bienvenue** mais elle aurait dû, afin de trouver sa pleine justification, être parallèlement complétée par un comparatif de l'existant entre les deux directions, des synergies susceptibles d'être dégagées (ex : personnel, informatique, fonctions supports) **mais aussi et surtout, d'un descriptif du projet de la nouvelle organisation qui aurait dû nous permettre de mesurer la dimension et les conséquences de l'évolution entreprise et par-là même d'alimenter la discussion de ce jour.**

Le dossier précité avait en effet principalement vocation à traiter des missions de la nouvelle direction générale et de l'organisation future de l'administration centrale et des services déconcentrés, or le document se borne en définitive à lister schématiquement les principales problématiques liées à la fusion sans les expliciter, sans même les aborder, sans en recenser les réponses susceptibles d'y être apportées, ce qui nous contraint à constater la vacuité de la démarche adoptée et à éprouver un sentiment d'incomplétude. **Ce manquement ne saurait par ailleurs être comblé lors de cette réunion où notre rôle n'est pas de définir les bases de la nouvelle organisation** mais de veiller à ce que la réforme entreprise ne porte pas atteinte aux droits et intérêts des agents et notamment des cadres qui en sont les principaux acteurs.

Nous tenons à ce propos à faire quelques remarques plus générales qui débordent certes le cadre prédéfini de cette première séance de travail mais qui nous semblent importantes dans la mesure où d'autres groupes de travail suivront qui auront pour thème ce qui constitue pour nous les fondamentaux de la fusion à savoir **la formation, l'harmonisation des carrières et des régimes indemnitaires.**

La formation s'inscrit en effet comme un point essentiel dans la construction de la future organisation. Les cadres de la DGI et de la DGCP sont actuellement issus de deux écoles nationales indépendantes à ce jour, qui devront à terme être unifiées, et prendre en compte la nécessité d'une refonte totale du système de formation, car il ne s'agira plus désormais de faire l'apprentissage de nouvelles fonctions mais de s'approprier l'expérience, la technicité d'un nouveau métier et ce dans un contexte complexifié par la mise en place de nouvelles structures qu'il conviendra d'adapter et auxquelles il conviendra de s'adapter.

L'harmonisation des carrières et des régimes indemnitaires, dans le sens le plus favorable qui soit, apparaît également comme une nécessité absolue à la réalisation de la fusion. Il semble en effet totalement illusoire de demander à des agents de faire partie de la même administration, d'accomplir les mêmes missions sans être régis par les mêmes statuts, sans avoir l'assurance de carrières similaires, sans disposer du même régime indemnitaire.

Il s'agit là d'un préalable indispensable au maintien de l'équilibre souhaité entre les agents issus des deux directions et au-delà, de la préservation même de l'intérêt du service en termes d'efficacité et de performance.

L'existence de filières ne saurait en effet constituer qu'une situation transitoire à la mise en place d'un statut commun.

Par ailleurs, l'organisation hiérarchique et les grades existants dans les deux directions devront certainement être revus au regard des nouvelles structures.

Il conviendra en outre d'attribuer aux cadres appelés à conduire la réforme, la juste et nécessaire gratification qui leur est due.

Nous voudrions pour conclure, exprimer le souhait que nos prochaines rencontres nous permettent de débattre de ces points fondamentaux et pour cela nous formulons le vœu que les documents de travail afférents aux réunions prévues, dressent non seulement un état des lieux nécessaire de la situation existante, mais élaborent un véritable projet organisationnel sur lequel il nous sera possible de nous exprimer, de faire valoir nos positions, nos propositions, voire notre approbation ou a contrario nos réserves, nos doutes ou nos inquiétudes – **c'est à dire en un mot, de remplir le rôle qui est le nôtre.**

Fédération des cadres CGC du MINEFI